



Principes bancaires responsables (PRB)

Divulgateion annuelle 2022



Principe 1 – Alignement

Nous veillerons à ce que notre stratégie d'entreprise soit alignée sur les besoins et objectifs des individus et de la société, et ce, en cohérence avec les objectifs de développement durable, l'Accord de Paris et les cadres nationaux et régionaux pertinents.

Décrivez, de manière générale, le modèle d'affaires de votre institution bancaire, dont les principaux segments de clientèle, les types de produits et de services fournis, les principaux secteurs et types d'activités et, le cas échéant, les technologies financées, dans les régions où se concentrent ses activités et son offre de produits et de services. Veuillez également quantifier l'information en divulguant, par exemple, la répartition du portefeuille de votre institution bancaire (%) en fonction des régions géographiques ou des secteurs (c.-à-d. par bilan et/ou hors bilan), ou en divulguant le nombre de clients servis.

Décrivez comment votre institution bancaire a aligné ou va aligner sa stratégie sur les objectifs de la société, comme définis dans les objectifs de développement durable (ODD), l'Accord de Paris sur le climat et les cadres nationaux et régionaux pertinents, et comment elle compte y contribuer.

Résumé de l'autoévaluation :

La stratégie d'entreprise de votre institution bancaire fait-elle du développement durable une priorité stratégique?

Oui Non

Votre institution bancaire fait-elle également référence dans ses priorités stratégiques aux cadres ou exigences réglementaires qui suivent en matière de présentation de l'information sur le développement durable? A-t-elle établi des politiques pour les mettre en œuvre?

- Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (voir [Desjardins et ses personnes](#))
- Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (voir [Desjardins et ses personnes](#))
- Pacte mondial des Nations Unies
- Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
- Aucune de ces réponses

À propos de Desjardins

Notre raison d'être est d'enrichir la vie des personnes et des communautés¹. À cet effet, nous travaillons toujours dans l'intérêt de nos membres et clients en leur offrant une gamme complète de produits et services de qualité au Canada.

Comme nous sommes un groupe financier de nature coopérative, le développement durable fait partie intégrante de notre ADN, et il est intégré dans notre stratégie d'entreprise. Notre cadre stratégique inclut explicitement le développement durable depuis 2016, et notre histoire est riche de plus de 120 ans d'engagement collectif et de solidarité.

¹ Voir le Rapport de responsabilité sociale et coopérative, section Notre raison d'être : enrichir la vie des personnes et des communautés, [p. 5](#).

À cette attention particulière aux collectivités¹ qui nous accueillent, nous ajoutons depuis plusieurs décennies des efforts environnementaux² soutenus par une saine gouvernance³.

Un groupe financier coopératif engagé

Nous alignons nos activités sur nos valeurs coopératives et sur les objectifs de développement durable des Nations Unies⁴ grâce aux encadrements pertinents à l'interne et à l'externe, notamment notre Politique de développement durable, adoptée en 2005 puis revue et étendue en 2020. À cette politique, qui vise à harmoniser l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans nos activités, s'ajoute une sélection d'encadrements nationaux et internationaux structurants :

- Finance for Biodiversity Pledge – 2022
- PRI Advance, a stewardship initiative for human rights and social issues – 2022
- Business Ambition for 1.5°C – 2021
- Déclaration de la place financière québécoise pour une finance durable – 2021
- Déclaration des investisseurs canadiens sur les changements climatiques – 2021
- Net Zero Asset Managers initiative – 2021
- Engagement climatique Canada – 2021
- Global Investor Statement to Governments on the Climate Crisis – 2021
- Tobacco-Free Finance Pledge – 2020
- Principes d'autonomisation des femmes – 2020 (Women's Empowerment Principles)
- Alliance : Énergiser au-delà du charbon – 2020 (Powering Past Coal Alliance)
- Initiative BlackNorth – 2020
- Déclaration des investisseurs canadiens sur la diversité et l'inclusion – 2020
- Partnership for Carbon Accounting Financials – 2020
- Principes bancaires responsables – 2019 (Principles for Responsible Banking, ou PRB)
- Principes pour une assurance responsable – 2019 (Principles for Sustainable Insurance, ou PSI)
- Principes pour l'investissement responsable – 2010 (Principles for Responsible Investment, ou PRI)

De notre engagement pris en 2017 de contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris découle aussi un ambitieux plan d'action pour le climat. Cette ambition met à contribution l'ensemble des forces vives de notre Mouvement pour atteindre d'ici 2040 un bilan zéro émission nette de carbone sur un périmètre défini.

¹ Voir le Rapport de responsabilité sociale et coopérative, section Social, [p. 28](#).

² Voir le Rapport de responsabilité sociale et coopérative, section Environnement et climat, [p. 20](#).

³ Voir le Rapport de responsabilité sociale et coopérative, section Gouvernance, [p. 60](#).

⁴ Voir le Rapport de responsabilité sociale et coopérative, section Contribution aux objectifs de développement durable des Nations Unies, [p. 6](#).





Principe 2 – Impact et objectifs

Nous améliorerons en continu nos retombées positives tout en réduisant et en gérant les retombées négatives découlant de nos activités, produits et services. Nous établirons et publierons des objectifs liés à nos zones d'impact prioritaires.

2.1 Analyse d'impact :

Montrez que votre institution bancaire a effectué une analyse d'impact pour son ou ses portefeuilles afin d'identifier ses zones d'impact prioritaires et de déterminer les priorités pour l'établissement de cibles. L'analyse d'impact doit être mise à jour régulièrement et satisfaire aux exigences et éléments qui suivent :

- a) Portée : Quelle est la portée de l'analyse d'impact de votre institution bancaire? Veuillez décrire les principaux secteurs d'activité, les produits et services ainsi que les régions où l'institution bancaire concentre ses efforts (comme décrits dans la section 1.1) qui ont été pris en considération dans l'analyse. Veuillez également indiquer les éléments qui n'ont pas encore été inclus et préciser pourquoi.
- b) Composition du portefeuille : Votre institution bancaire a-t-elle tenu compte de la composition de son portefeuille (en %) dans son analyse? Veuillez indiquer la composition proportionnelle de votre portefeuille à l'échelle mondiale et par région géographique. Si votre institution bancaire a adopté une autre approche pour déterminer l'ampleur de son exposition, veuillez la préciser pour démontrer le lien entre ses industries et secteurs de prédilection et ses activités principales.
 - i. par secteurs et par industries pour les portefeuilles de services bancaires aux entreprises et de services bancaires d'investissement (c.-à-d. exposition ou répartition sectorielle en %), et/ou;
 - ii. par produits et services et par types de clientèles pour les portefeuilles de services bancaires aux particuliers.
- c) Contexte : Indiquez les enjeux et priorités de développement durable de plus grande importance dans les pays et régions au sein desquels votre institution bancaire et/ou votre clientèle sont principalement actives. Veuillez décrire comment ces éléments ont été pris en compte, et indiquer quelles parties prenantes vous avez mobilisées pour aider à renseigner ce volet de l'analyse d'impact. Sur la base de ces trois premiers éléments d'une analyse d'impact, quelles sont les zones d'impact positives et négatives identifiées par votre institution bancaire? Quelles (au moins deux) zones d'impact prioritaires importantes avez-vous privilégiées pour mettre en œuvre votre stratégie d'établissement de cibles (voir section 2.2)? Veuillez apporter des précisions à ce sujet.
- d) Pour celles-ci (min. deux zones d'impact prioritaires) – Mesure de la performance : Votre institution bancaire a-t-elle identifié les secteurs et les industries ainsi que les types de clientèles financés ou dans lesquels elle a investi qui génèrent les plus grandes retombées positives ou négatives? Veuillez décrire comment vous avez évalué la performance de ces éléments en utilisant des indicateurs appropriés liés aux zones d'impact prioritaires qui s'appliquent au contexte de votre institution bancaire. Pour déterminer l'ordre de priorité aux fins de l'établissement de cibles parmi ses zones d'impact prioritaires, vous devriez tenir compte des niveaux de performance actuels de l'institution bancaire, c'est-à-dire les indicateurs qualitatifs et/ou quantitatifs et/ou les indicateurs de substitution des retombées sociales, économiques et environnementales découlant de ses activités et de la fourniture de produits et services.

Résumé de l'autoévaluation :

Lesquels des éléments suivants de l'analyse d'impact votre institution bancaire a-t-elle réalisés afin de déterminer les secteurs où ses retombées (potentielles) positives et négatives sont les plus importantes?

- Portée : Oui En cours Non
Composition du portefeuille : Oui En cours Non
Contexte : Oui En cours Non
Mesure de la performance : Oui En cours Non

Quelles sont les zones d'impact prioritaires identifiées pour votre institution bancaire à la suite de l'analyse d'impact?

Changements climatiques et matières résiduelles.

De quand datent les données utilisées et divulguées dans l'analyse d'impact?

- Jusqu'à 6 mois avant la publication
 Jusqu'à 12 mois avant la publication
 Jusqu'à 18 mois avant la publication
 Plus de 18 mois avant la publication

2.2 Établissement de cibles

Montrez que votre institution bancaire a établi et publié au moins deux cibles qui portent sur un minimum de deux aspects distincts des zones d'impact prioritaires relevées dans votre analyse d'impact.

Les cibles doivent être spécifiques, mesurables (qualitativement ou quantitativement), appropriées, réalistes et temporelles (SMART). Veuillez divulguer les éléments suivants de l'établissement de cibles pour chacune d'entre elles séparément :

- a) **Alignement** : Sur quels cadres stratégiques internationaux, régionaux ou nationaux avez-vous jugé pertinent d'aligner le portefeuille de votre institution bancaire? Démontrez que les cibles et les indicateurs retenus sont liés aux objectifs de développement durable appropriés, aux objectifs de l'Accord de Paris et à ceux d'autres cadres régionaux, nationaux ou internationaux pertinents, qu'ils facilitent l'alignement sur ceux-ci et qu'ils permettent de mieux y contribuer.
- b) **Base de référence** : Avez-vous déterminé une base de référence pour les indicateurs sélectionnés et évalué le niveau actuel d'alignement? Veuillez préciser les indicateurs utilisés ainsi que l'année de référence.
- c) **Cibles SMART** (incl. indicateurs clés de performance [ICP]) : Veuillez indiquer les cibles pour votre première et votre deuxième zone d'impact prioritaire, si elles sont déjà en place (ainsi que celles des autres zones d'impact, si elles sont déjà en place). Quels ICP utilisez-vous pour suivre les progrès réalisés vers l'atteinte de la cible? Veuillez apporter des précisions à ce sujet.
- d) **Plan d'action** : Quelles actions, y compris les jalons, avez-vous prévues pour atteindre les cibles fixées? Veuillez les décrire. Veuillez également démontrer que votre institution bancaire a analysé et reconnu les retombées indirectes importantes (potentielles) des cibles fixées sur la zone d'impact ou sur d'autres zones d'impact et qu'elle a prévu des actions pertinentes pour éviter, atténuer ou compenser les retombées négatives potentielles.

Résumé de l'autoévaluation :

Parmi les éléments suivants de l'établissement des cibles conformes aux exigences des PRB, lesquels votre institution bancaire a-t-elle réalisés ou est-elle en train d'évaluer pour votre...

	... première zone d'impact prioritaire : changements climatiques	... deuxième zone d'impact prioritaire : matières résiduelles
Alignement	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non
Base de référence	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non
Cibles SMART	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non
Plan d'action	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non

2.3 Établissement de cibles

Pour chaque cible séparément :

Démontrez que votre institution bancaire a mis en place les actions qu'elle avait préalablement définies pour atteindre la cible fixée.

Présentez les progrès réalisés par votre institution bancaire depuis le dernier rapport en vue d'atteindre chacune des cibles fixées et précisez leurs retombées en utilisant les indicateurs et les ICP que vous avez définis à la section 2.2.

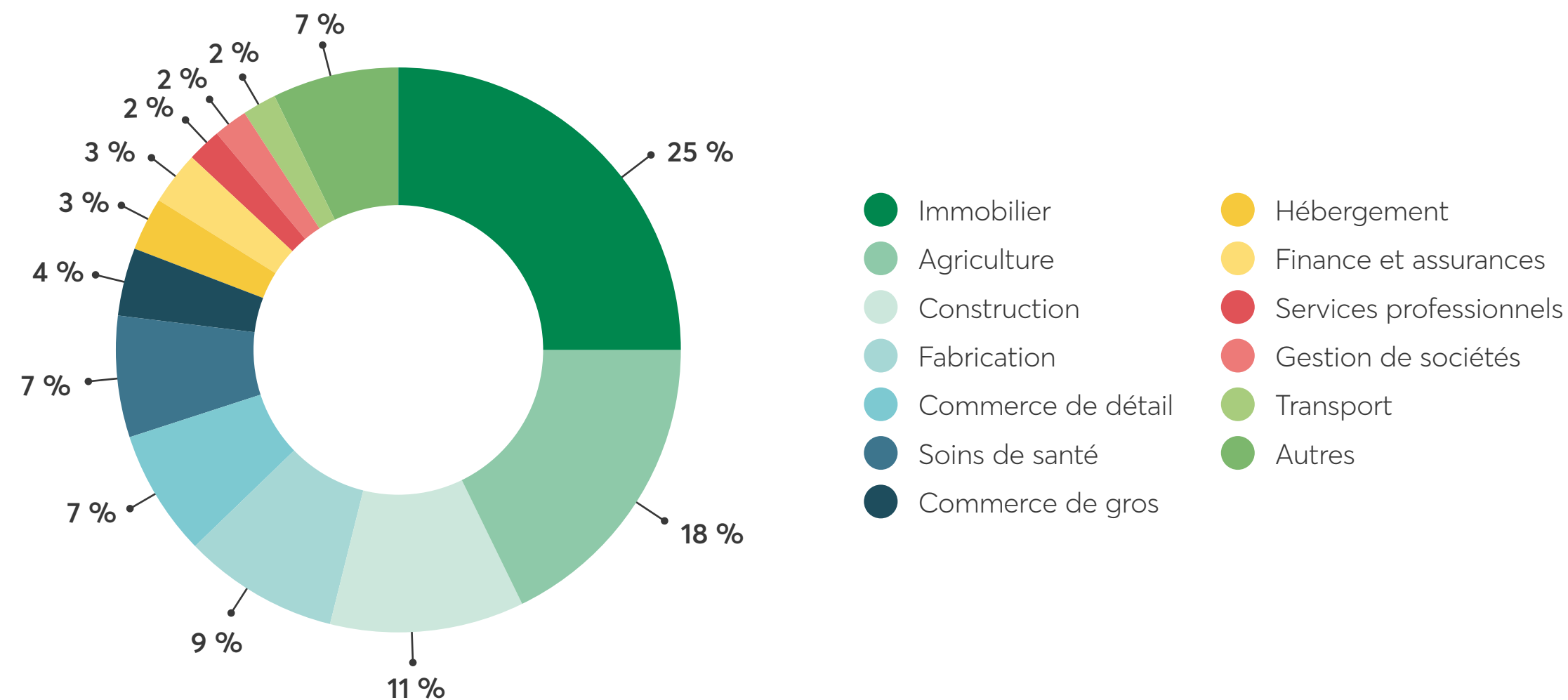
Une analyse d'impact de notre financement

L'analyse d'impact de nos activités de financement effectuée en 2020 a été mise à jour pour 2022. Un sommaire est présenté ci-dessous. L'analyse complète, qui demeure encore pertinente aujourd'hui, se trouve dans la section Impact et objectifs de notre [rapport 2020 sur les Principes bancaires responsables](#).

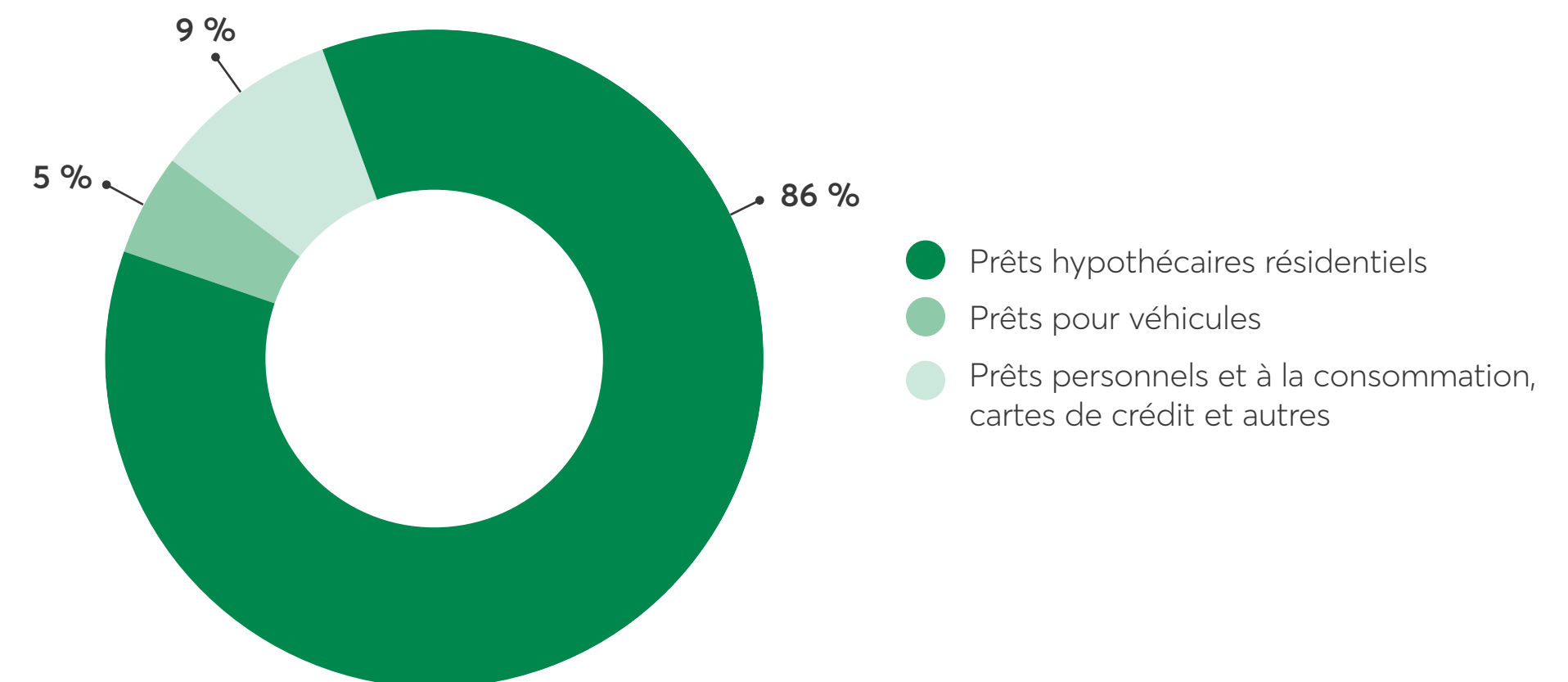
Nous avons basé notre analyse d'impact sur les outils développés par la Positive Impact Initiative de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE IF). Nous avons circonscrit le périmètre de notre analyse aux financements accordés aux entreprises membres et clientes de Desjardins. Cela inclut l'ensemble des prêts consentis, peu importe la taille ou le secteur d'activité de l'entreprise. Ces prêts représentent environ le quart de notre portefeuille de financement total. En 2022, nous avons également effectué une analyse partielle de nos prêts aux particuliers, qui sont principalement des financements immobiliers, à la consommation et de véhicules. Pour notre analyse, nous nous sommes concentrés sur les prêts immobiliers et le financement de véhicules, qui représentent ensemble 91 % de nos prêts aux particuliers. Ces produits ont été choisis en raison de la clarté quant à l'utilisation des produits (logement, transport), de leur importance dans notre portefeuille de prêts et de notre importante part de marché dans les prêts hypothécaires résidentiels au Québec – estimée à environ 38 % l'an dernier.

Un portrait du portefeuille analysé est présenté ci-dessous.

RÉPARTITION DES PRÊTS AUX ENTREPRISES Prêts bruts au 31 décembre 2022



RÉPARTITION DES PRÊTS AUX PARTICULIERS Montant d'encours au 31 décembre 2022



Principales zones d'impact potentiel identifiées

Le financement consenti par Desjardins génère des impacts positifs et négatifs. Les impacts identifiés n'ont pas été mesurés, mais représentent des zones d'impact probable selon la méthodologie utilisée.

En 2022, nous avons choisi d'effectuer une mise à jour de notre analyse du portefeuille de financement aux entreprises en nous basant sur les prêts bruts plutôt que sur les montants d'engagement, ce qui reflète davantage leur utilisation réelle. Cette analyse actualisée de nos prêts aux entreprises a abouti aux mêmes conclusions qu'en 2020 (voir les détails dans le [rapport 2020 sur les Principes bancaires responsables](#)). Notre première analyse des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts pour véhicules a identifié des impacts similaires, soit un impact positif sur l'accès au logement et des impacts négatifs sur le climat en raison des émissions de gaz à effet de serre provenant des résidences et de l'utilisation des véhicules. Un résumé combiné des impacts de nos prêts aux entreprises et aux particuliers est présenté dans le tableau ci-dessous.

Principaux impacts positifs	Principaux impacts négatifs
<ul style="list-style-type: none"> • Création d'emploi • Logement • Économie saine et inclusive 	<ul style="list-style-type: none"> • Matières résiduelles • Ressources naturelles • Climat

Détail : [Rapport 2020 sur les Principes bancaires responsables](#)

Mise en contexte de l'impact potentiel identifié

Les zones d'impact potentiel identifiées lors de notre analyse doivent être évaluées en fonction des enjeux prioritaires au Canada, et particulièrement au Québec et en Ontario, où sont domiciliés la majorité des membres et clients auxquels nous offrons du financement. Grâce à une série d'indicateurs, l'importance de ces enjeux nationaux et régionaux est déterminée selon une échelle comptant quatre niveaux, allant de « faible » à « très élevé ».

Nous avons également pris en compte une série de cadres nationaux, notamment le plan climatique du Canada ([Un environnement sain et une économie saine](#)), [le Plan de réduction des émissions pour 2030 du Canada](#), ainsi que le Plan d'action pancanadien visant l'atteinte de zéro déchet de plastique ([phase 1](#) et [phase 2](#)).

Les principaux enjeux pour notre contexte sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Enjeu	Niveau d'importance
Changements climatiques	Très élevé 
Matières résiduelles	Très élevé 
Logement abordable	Élevé 

Détail : [Rapport 2020 sur les Principes bancaires responsables](#)

Zones d'impact prioritaires

La matrice ci-dessous considère l'association entre certains secteurs de notre portefeuille de financement et les enjeux importants dans le contexte canadien. Les cellules surlignées présentent une association forte entre le secteur et l'enjeu, et suggèrent donc les zones d'impact que nous devrions prioriser.

Matrice d'association entre les principaux enjeux de notre contexte et les secteurs de notre portefeuille qui y contribuent

Les cases colorées indiquent une association forte (positive en vert, négative en jaune) entre le secteur et l'enjeu.

Principaux enjeux	Secteurs importants de notre portefeuille de financement aux entreprises					Financement aux particuliers	
	Immobilier	Agriculture	Fabrication	Construction	Transport	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts pour véhicules
Changements climatiques	• Émissions de GES (surtout hors Québec)	• Utilisation des sols • Émissions de GES (incl. méthane)	• Émissions de GES	• Émissions de GES	• Émissions de GES	• Émissions de GES (surtout hors Québec)	• Émissions de GES
Matières résiduelles		• Source importante de déchets (élevage et cultures)	• Source importante de déchets (surtout production alimentaire et de produits plastiques)	• Source majeure de production de déchets (construction et démolition)			
Logement abordable	• Disponibilité et qualité des logements			• Augmentation des logements disponibles		• Accès aux logements	

Cette matrice nous sert à déterminer les enjeux prioritaires sur lesquels l'impact potentiel de Desjardins est le plus élevé. **Selon cette analyse, les changements climatiques et les matières résiduelles seraient les zones d'impact prioritaires pour Desjardins.**

Des cibles pour améliorer notre impact

Première zone d'impact : changements climatiques

Objectif : zéro émission nette d'ici 2040

Cible : augmenter la part des énergies renouvelables dans nos financements aux grandes entreprises du secteur de l'énergie pour atteindre 35 % en 2025 (résultat 2022 : 40 %)

Les indicateurs que nous avons choisis sont conformes à l'indicateur d'action A.1.2 (décrit ci-dessous) et à l'indicateur de résultat A.2.2 (décrit dans notre rapport [En mouvement pour le climat](#)).

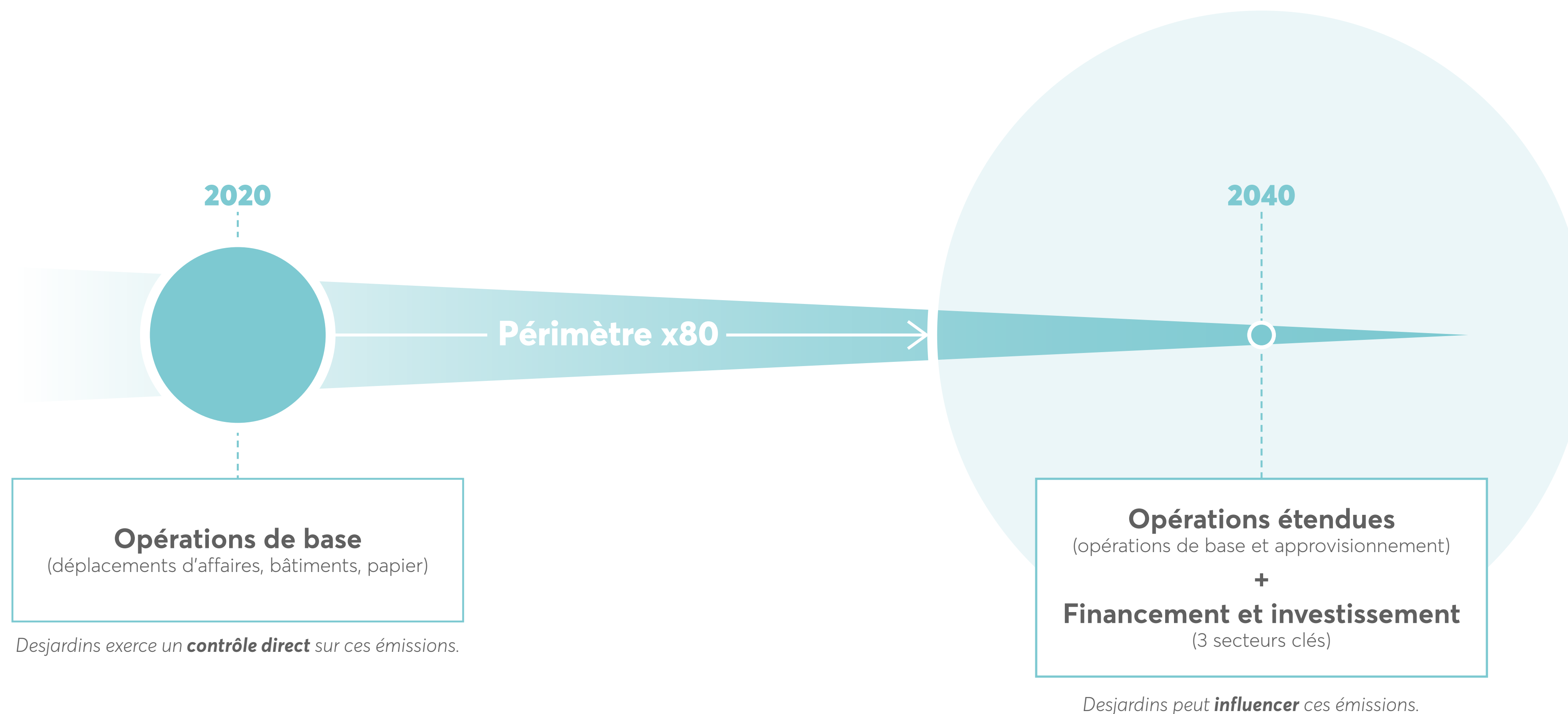
En avril 2021, Desjardins annonce la mise en place d'un [ambitieux plan d'action](#) qui lui permettra d'atteindre, d'ici 2040, un bilan zéro émission nette sur ses opérations étendues et sur les activités de financement et d'investissement de ses fonds propres dans trois secteurs clés intenses en carbone : l'énergie, le transport et l'immobilier. Nous avons choisi ces secteurs parce qu'ils représentent ensemble près des trois quarts des émissions de gaz à effet de serre du Canada, et qu'une réduction des émissions dans ces secteurs contribuera également à décarboniser le reste de l'économie à temps pour 2050, conformément à l'engagement du Canada.

Ce plan d'action s'inscrit dans la continuité, mais surtout, dans la volonté d'accélérer les mesures concrètes déjà en place pour lutter contre les changements climatiques et s'y adapter.

Pour garantir le sérieux de la démarche, Desjardins est devenu en octobre 2021 la première institution financière au Canada à rejoindre la coalition internationale [Business Ambition for 1.5°C](#) de la Science Based Targets initiative, en partenariat avec le Pacte mondial des Nations Unies et la We Mean Business Coalition. Ce faisant, Desjardins s'est engagé à publier dans les 24 mois des cibles à court ou moyen terme de réduction des gaz à effet de serre, basées sur la science.

Notre première cible : une réduction de 41 % d'ici 2025 de nos émissions de gaz à effet de serre opérationnelles, par rapport à nos émissions de 2019. Mais notre ambition climatique ne s'arrête pas là, elle vise également les émissions liées à nos activités financières, soit un périmètre près de 80 fois supérieur. Pour cette raison, nous avons aussi pris l'engagement d'accroître notre soutien au secteur des énergies renouvelables en augmentant la part de celles-ci dans nos financements accordés aux grandes entreprises du secteur de l'énergie pour passer de 24 % en 2020 à 35 % en 2025. Nous publierons des objectifs supplémentaires fondés sur des données scientifiques en 2023.

UNE AMBITION D'ENVERGURE



Cette approche ainsi que tous les efforts de prise en compte du risque climatique et des occasions qui y sont rattachées permettront à Desjardins de soutenir de manière crédible les objectifs de l'Accord de Paris. Pour plus d'information, consultez notre rapport [En mouvement pour le climat 2022](#) élaboré selon les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Vous y trouverez notamment l'évaluation de l'empreinte carbone de plusieurs volets de notre financement, effectuée avec la méthodologie du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF).

Deuxième zone d'impact : matières résiduelles

Objectif : soutenir le développement de l'économie circulaire

Cible : soutenir financièrement le développement de six projets de transformation de matières organiques résiduelles, notamment agricoles, en énergie renouvelable (biométhanisation) d'ici 2025 (résultat 2022 : deux projets)

Depuis les débuts de l'ère industrielle, l'économie mondiale repose sur un concept dit « linéaire » qui se résume à extraire la matière, à la transformer, à la consommer puis à la jeter. Le modèle linéaire s'appuie sur une croissance constante de l'économie sans tenir compte du fait que les ressources sont limitées.

[L'économie circulaire](#) fait partie des solutions pour sortir de ce modèle économique non viable. Elle vise à optimiser l'utilisation des ressources et à maximiser la durée de vie des produits et des ressources qui les composent.

Au Canada, le mouvement de l'économie circulaire s'accélère, notamment avec la création du Centre d'études et de recherches intersectorielles en économie circulaire (CERIEC), lancé en septembre 2020 à l'École de technologie supérieure (ÉTS). Desjardins a versé une aide financière de 2,1 M\$ au CERIEC afin qu'un écosystème de près d'une dizaine de laboratoires virtuels d'accélération en économie circulaire soit mis sur pied sur cinq ans. Ces efforts soutiennent les [objectifs ambitieux du Canada](#), soit de réduire la quantité de déchets de 30 % d'ici 2030 et de 50 % d'ici 2040. Selon le récent [rapport sur l'indice de circularité au Québec](#), seulement 3,5 % de notre économie est circulaire. Beaucoup reste donc à faire.

À titre de leader socioéconomique, Desjardins a toujours été au premier rang pour aider les entrepreneurs à s'adapter aux nouvelles réalités. La transition vers l'économie circulaire est devenue incontournable pour permettre aux entreprises d'assurer leur croissance tout en contribuant à un avenir prospère pour les générations futures.

Nous multiplions donc nos efforts pour aider les entrepreneurs à prendre part à cette transition essentielle. En 2022, le Mouvement Desjardins s'est joint à Circular Economy Leadership Canada, un réseau qui rassemble la communauté canadienne de l'économie circulaire et qui sert de pont avec des réseaux similaires dans le monde. Notre objectif en tant que membre de ce réseau et de son nouveau groupe de travail sur la finance circulaire est de collaborer avec la PNUE IF et d'autres institutions financières canadiennes de premier plan afin de mieux définir notre rôle dans le soutien

à la transition vers une économie circulaire, notamment pour les secteurs clés et les chaînes d'approvisionnement d'importance cruciale pour l'économie canadienne.

Des entrepreneurs sont déjà en action. À titre d'exemple, Desjardins soutient financièrement la Coop Agri-Énergie Warwick, qui a mis en place un projet de réutilisation des résidus agricoles. Cette coopérative extrait le méthane des matières résiduelles agricoles de ses membres, puis le purifie et le transforme en gaz naturel renouvelable qui est injecté dans le réseau de distribution gazier en remplacement du gaz naturel d'origine fossile. Le digestat, coproduit de la biométhanisation, est ensuite retourné sur les fermes pour épandage, ce qui complète ainsi la boucle de l'économie circulaire.

La production de biométhane permet aux agriculteurs de diversifier et d'augmenter leurs sources de revenus, de participer à la transition énergétique, de réduire les odeurs d'épandage et d'obtenir un digestat avec une valeur agronomique élevée.

À la suite du succès du projet de la Coop Agri-Énergie Warwick, le premier en son genre au Québec, nous avons pris l'engagement de soutenir financièrement cinq autres projets de ce type d'ici 2025. Cette cible augmentera les flux financiers vers les projets d'économie circulaire tout en encourageant les discussions avec nos entreprises membres du domaine agricole à propos de leur modèle d'affaires.



Principe 3 – Membres et clients

Nous travaillerons avec nos membres et clients pour encourager des pratiques durables et permettre des activités économiques qui créent une prospérité partagée pour les générations actuelles et futures.

3.1 Engagement des membres et clients

Décrivez comment votre institution bancaire a travaillé ou prévoit travailler avec ses clients et avec les consommateurs en général afin d'encourager des pratiques et de permettre des activités économiques durables. Abordez les politiques pertinentes, les actions prévues et en place afin de faciliter la transition de la clientèle, certains indicateurs de l'engagement des clients et, si possible, les retombées générées.

Votre institution bancaire a-t-elle mis en place une politique ou un processus d'engagement pour inciter sa clientèle et les consommateurs en général à adopter des pratiques durables?

Oui En cours Non

Votre institution bancaire a-t-elle établi une politique pour les secteurs dans lesquels vous avez identifié les retombées négatives (potentielles) les plus importantes?

Oui En cours Non

Notre cible : travailler toujours dans l'intérêt de nos membres et clients

La finalité première d'une organisation coopérative est de satisfaire les besoins de ses membres et clients. À l'écoute de ces besoins, Desjardins fait évoluer son offre de produits responsables, [l'Offre verte Desjardins](#). Celle-ci inclut des produits de financement, d'assurance et d'investissement et elle soutient nos membres et clients qui font des efforts pour la planète. Avec 12,4 G\$ d'actifs sous gestion et une gamme regroupant 74 produits, Desjardins est un chef de file canadien en investissement responsable¹. Pour accompagner nos membres dans la transition énergétique juste, nos Fonds et Portefeuilles SociéTerre sont sans pétrolières ni pipelines. Un suivi trimestriel est assuré sur la proportion de nos membres et clients qui ont adopté nos produits responsables.

Pour les particuliers et les entrepreneurs qui n'ont pas accès au système financier traditionnel, nos produits de finance solidaire² et de sociofinancement jouent un rôle crucial en leur permettant de participer à la vitalité et à l'économie de leur milieu. Nous accordons aussi une attention particulière à l'accessibilité de notre expertise et de nos conseils³, et nous soutenons l'éducation financière⁴ de nos membres pour favoriser leur autonomie financière.

¹ Voir le Rapport de responsabilité sociale et coopérative, section Une approche distinctive en investissement responsable (IR), [p. 37](#).

² Voir le Rapport de responsabilité sociale et coopérative, section Programmes de finance solidaire, [p. 47](#).

³ Voir le Rapport de responsabilité sociale et coopérative, section Des experts et des conseils accessibles, [p. 35](#).

⁴ Voir le Rapport de responsabilité sociale et coopérative, section Éducation financière, [p. 18](#).

Principe 4 – Parties prenantes

Nous collaborerons de manière proactive et responsable avec les parties prenantes concernées, par des consultations, de l'engagement et des partenariats, pour atteindre les objectifs de la société.

4.1 Identification et consultation des parties prenantes

Veillez indiquer les parties prenantes (ou les groupes/types de parties prenantes) identifiées, consultées ou sollicitées par votre institution bancaire, ou avec lesquelles elle a collaboré ou s'est associée pour mettre en œuvre les PRB et générer plus de retombées positives. Donnez un aperçu général de la façon dont votre institution bancaire a ciblé les parties prenantes pertinentes et précisez les enjeux abordés et les résultats obtenus ainsi que leur rôle dans le processus de planification des actions.

Votre institution bancaire dispose-t-elle d'un processus pour identifier, consulter régulièrement et solliciter les parties prenantes (ou les groupes de parties prenantes) que vous jugez pertinentes dans le cadre de l'analyse d'impact et du processus d'établissement des cibles, de même que pour collaborer et établir des partenariats avec celles-ci?

Oui En cours Non

À l'écoute de nos parties prenantes

Dans la continuité de l'analyse de pertinence de nos priorités en matière de développement durable réalisée en 2017, nous avons effectué en 2021 un sondage auprès de nos membres, qui ont indiqué en grande majorité (79 %) s'attendre à ce que Desjardins soit un chef de file en développement durable. Cette année, nous avons mené des enquêtes supplémentaires auprès de nos membres et de nos clients, particuliers et entreprises, afin de mieux comprendre leurs priorités et leurs préoccupations en matière de durabilité et de finance responsable.

La consultation de nos parties prenantes a permis d'établir les sujets les plus importants pour nos membres et clients, traités dans notre [Rapport de responsabilité sociale et coopérative](#). La matrice de pertinence de ces sujets est présentée dans le [rapport de 2019](#).

Desjardins, un partenaire de choix¹

Desjardins travaille de concert avec les gouvernements, les régulateurs et les autres instances normatives sur une variété de sujets, présentés dans la section À l'écoute de nos parties prenantes de notre Rapport de responsabilité sociale et coopérative.

Encourager la recherche et la formation universitaire, favoriser le développement de solutions spécifiques pour les acteurs économiques, promouvoir l'éducation et la pédagogie en matière de changements climatiques : Desjardins s'engage aussi à travers de nombreux partenariats pour faire progresser les communautés vers la transition énergétique et lutter contre les changements climatiques et la perte de biodiversité. Pour en savoir plus, consulter le [schéma représentant l'écosystème de nos partenariats](#) en matière d'environnement et de lutte contre les changements climatiques.

Desjardins contribue également à plusieurs groupes de travail mis en place par la PNUE IF en soutien à la mise en place des PRB et des PSI. Ces groupes de travail sont l'occasion de dialoguer et de collaborer avec d'autres institutions financières à l'international dans le cadre d'initiatives traitant des enjeux ESG.

¹ Voir la liste de nos partenariats dans l'index GRI, [p. 12](#).



Principe 5 – Gouvernance et culture

Nous mettrons en œuvre nos engagements grâce à des processus de gouvernance efficaces et à une culture axée sur la finance responsable.

5.1 Structure de gouvernance pour la mise en œuvre des Principes

Décrivez les structures, les politiques et les procédures de gouvernance pertinentes mises en place ou prévues par votre institution bancaire pour gérer les retombées (potentielles) positives et négatives importantes et faciliter la mise en place efficace des Principes. Mentionnez notamment :

- quel comité est responsable de la stratégie de durabilité ainsi que de l'approbation et du suivi des cibles (y compris des informations sur le plus haut niveau de gouvernance auquel les PRB sont soumis);
- des détails sur la présidence du comité et sur le processus et la fréquence de supervision par celui-ci de la mise en œuvre des PRB (y compris les mesures correctives si les cibles ou les jalons ne sont pas atteints ou si des retombées négatives imprévues sont générées);
- les pratiques de rémunération liées aux cibles de durabilité.

5.2 Promotion d'une culture de finance responsable

Décrivez les initiatives et les mesures prises par votre institution bancaire pour favoriser une culture de finance responsable au sein de son personnel (p. ex., renforcement des capacités, apprentissage en ligne, formation sur le développement durable pour les rôles en contact direct avec la clientèle, inclusion dans les structures de rémunération, la gestion de la performance et les communications de la direction, entre autres).

5.3 Politiques et processus de contrôle diligent

Votre institution bancaire a-t-elle mis en place des politiques qui tiennent compte des risques environnementaux et sociaux dans votre portefeuille? Veuillez les décrire.

Veuillez décrire les processus de contrôle diligent que votre institution bancaire a mis en place pour identifier et gérer les risques environnementaux et sociaux associés à votre portefeuille. Cela peut comprendre des aspects comme l'identification des risques importants, l'atténuation des risques environnementaux et sociaux et la définition de plans d'action à cet égard, la surveillance des risques et la présentation de rapports sur ceux-ci, tout mécanisme de règlement des griefs existant ainsi que les structures de gouvernance que vous avez mises en place pour surveiller ces risques.

Résumé de l'autoévaluation :

Le chef ou la cheffe de la direction ou d'autres membres de la haute direction surveillent-ils régulièrement la mise en œuvre des Principes par l'entremise du système de gouvernance de l'institution financière?

Oui Non

Le système de gouvernance prévoit-il des structures de supervision de la mise en œuvre des PRB (p. ex., analyse d'impact et définition des cibles, actions pour atteindre ces cibles et mesures correctives dans le cas où les cibles/jalons ne sont pas atteints ou que des retombées négatives sont générées)?

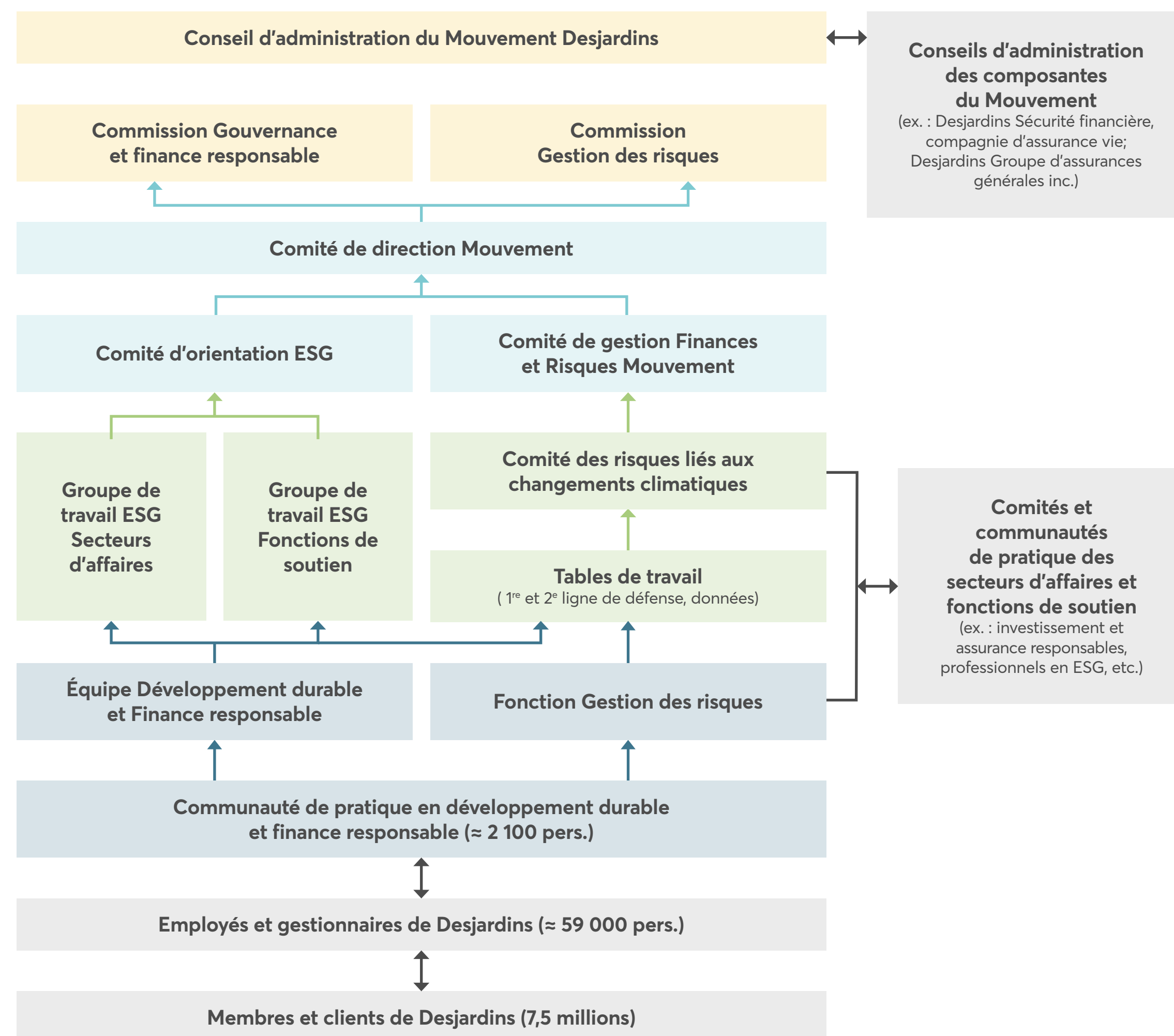
Oui Non

Votre institution bancaire a-t-elle mis en place des mesures pour promouvoir une culture de durabilité au sein du personnel (comme décrit à la section 5.2)?

Oui En cours Non

Une gouvernance solide

Depuis 2018, notre comité d'orientation ESG composé de cadres dirigeants des secteurs d'affaires et des fonctions de soutien a pour mandat d'accompagner et de conseiller le comité de direction, et en fin de compte le conseil d'administration, sur les questions de développement durable et de finance responsable.



En tant que pierre angulaire de l'intégration ESG chez Desjardins, le comité d'orientation ESG est responsable de nombreuses tâches :

- Recommander des positionnements sur les questions ESG au comité de direction.
- Assurer la coordination et la cohérence au sein de Desjardins dans la mise en œuvre de ces positionnements en clarifiant les rôles et responsabilités de chaque secteur d'affaires ou fonction de soutien.
- Assurer l'établissement d'objectifs et d'indicateurs de performance ambitieux.
- Coordonner la reddition de comptes ESG.
- S'assurer que l'organisation respecte ses engagements internationaux (ex. : PRB, PRI, PSI) et adopte les meilleures pratiques de divulgation de manière progressive et structurée.
- Accompagner l'équipe de gestion intégrée des risques dans son rôle d'évaluation du risque ESG, dont le risque climatique, et faire des recommandations en matière d'appétit pour le risque et de tolérance à celui-ci.
- Gérer les interpellations ESG des coalitions d'investisseurs internationaux et d'autres parties prenantes et soumettre des recommandations au comité de direction si nécessaire.
- Valider les orientations de la politique d'exercice des droits de vote.
- Assurer la mise en place et le maintien du programme d'obligations durables du Mouvement.
- Assurer une veille internationale des meilleures pratiques en développement durable, en finance responsable, en lutte contre les changements climatiques et en adaptation à leurs effets pour bien positionner les stratégies de Desjardins.

Afin d'évaluer sa progression, Desjardins a établi une dizaine d'indicateurs de suivi de la performance qui font l'objet de présentations trimestrielles au comité de direction. Un sous-ensemble de ceux-ci est présenté périodiquement au conseil d'administration. Ces indicateurs et les cibles afférentes sont intégrés lorsque pertinents dans la structure de rémunération des employés et dirigeants. La structure du régime général d'intéressement (boni) pour tous les employés et cadres comprend une composante ESG basée sur notre performance ESG par rapport à nos pairs, telle qu'évaluée par des tiers indépendants.

Politiques

Nos pratiques commerciales sont guidées par une gouvernance démocratique moderne et dynamique, qui se reflète dans nos politiques internes et notre code de déontologie :

- La sécurité de l'information
 - › Protection des informations personnelles
 - › Informations privilégiées
 - › Vie privée et types de consentement
 - › Sécurité de l'information
 - › Classification de la sécurité de l'information
 - › Gestion des identités et des accès
 - › Sécurité des informations mises à la disposition des fournisseurs
- Nos valeurs coopératives
 - › Développement durable
 - › Éducation financière
 - › Décentralisation régionale
- Nos pratiques d'affaires
 - › Communications
 - › Conformité
 - › Traitement des plaintes et règlement des litiges
 - › Saines pratiques commerciales
 - › Gestion des risques dans le réseau des caisses
 - › Utilisation acceptable des technologies
 - › Conduite professionnelle

La finance responsable au cœur de notre action

Desjardins étant une coopérative, la finance responsable fait partie de son ADN. Une section entière de notre Rapport de responsabilité sociale et coopérative y est d'ailleurs consacrée. Cet engagement à l'égard de la finance responsable est partagé avec les 58 774 employés par le biais du parcours Fondements Desjardins, une série d'activités individuelles et collectives visant à rallier tous nos employés autour de ce qui fait de nous une coopérative. Une formation obligatoire sur la durabilité et la finance responsable a été ajoutée en 2022, ainsi que des modules de formation complémentaires sur les changements climatiques et d'autres sujets spécifiques comme l'investissement responsable et l'assurance responsable.

Cet engagement prend forme dans nos processus, par exemple dans un processus d'évaluation ESG pour le financement des grandes entreprises, qui contribue à identifier et à gérer les risques environnementaux et sociaux associés à notre portefeuille de prêts. Un aperçu plus détaillé de notre approche de la finance responsable est disponible dans la [section Finance responsable](#) de notre Rapport de responsabilité sociale et coopérative.

De plus, le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, Guy Cormier, est un leader affirmé à ce sujet. Par exemple, dans une récente entrevue avec le *Financial Post*, il a défendu les considérations ESG face au scepticisme de certains grands gestionnaires de fonds. Tout au long de l'année 2022, il a fait la promotion de la finance durable et de la prospérité partagée lors de panels avec l'International Sustainability Standards Board et d'événements comme le Sommet de la finance durable de Montréal, dont nous étions le commanditaire principal.



Principe 6 – Transparence et responsabilité

Nous réviserons périodiquement la mise en œuvre de ces principes et nous serons transparents et responsables quant aux retombées positives et négatives et à notre contribution aux objectifs de la société.

6.1 Vérification

Ces informations rendues publiques sur vos engagements en lien avec les PRB ont-elles été examinées par un vérificateur indépendant?

Oui En partie Non

6.2 Rapports sur d'autres cadres

Votre institution bancaire communique-t-elle de l'information sur le développement durable selon l'un ou l'autre des cadres et normes énumérés ci-dessous?

GRI GIFCC
 SASB Autre : Principes pour une assurance responsable
 CDP Autre : Principes pour l'investissement responsable
 Normes IFRS d'information sur la durabilité (à paraître)

6.3 Perspectives

Quelles sont les prochaines étapes prévues par votre institution bancaire au cours de la prochaine période de déclaration de 12 mois (particulièrement en ce qui a trait à l'analyse d'impact, à l'établissement de cibles et à la structure de gouvernance pour la mise en œuvre des PRB)? Veuillez les décrire brièvement.

Vigie des meilleures pratiques

En concordance avec l'une des zones d'impact préliminaires déterminées dans le cadre de notre analyse d'impact, deux mandats de balisage internationaux et deux audits internes (le premier en 2019 sur notre politique de développement durable, le second en 2022 sur l'intégration ESG) ont permis de cibler les initiatives stratégiques à mener sur le plan ESG et dans la lutte contre les changements climatiques. L'année 2022 a été marquée par des efforts importants consacrés à l'évaluation et à la prise en compte de l'impact de nos activités de prêt et d'investissement. Nous utilisons notre levier financier comme catalyseur pour aider les personnes, les entreprises et les communautés à faire face à la transformation de l'économie qui s'opère.

Une approche d'amélioration continue

Conscient de l'importance d'une divulgation transparente, Desjardins rend compte dans le présent document des mesures prises pour appliquer les Principes et gérer les impacts de ses activités. Cette application s'appuie sur nos valeurs coopératives et se concrétise par l'accélération de l'intégration des considérations ESG dans l'ensemble de nos décisions d'affaires. Au cours des 12 prochains mois, nous nous concentrerons sur l'évolution de notre offre de produits et de services axés sur la finance responsable pour toujours mieux soutenir nos membres et nos clients dans leurs efforts de durabilité, ainsi que sur la publication d'objectifs spécifiques basés sur la science pour la réduction des émissions que nous finançons.

Des informations plus détaillées sur nos ambitions et les mesures prises pour les concrétiser à l'échelle du Mouvement Desjardins sont présentées dans le [Rapport de responsabilité sociale et coopérative](#) et dans notre rapport [En mouvement pour le climat](#).

